



**Rapport annuel
de la vérificatrice générale
de Laval**

présenté au conseil municipal

2023



UN REGARD OBJECTIF ET INDÉPENDANT

Fiches sommaires



Bureau du vérificateur
général de Laval



GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

La Ville vise à recycler 60 % des matières organiques en 2025. Depuis 2016, elle implante la collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel et certains ICI¹.

Pourquoi est-ce important ?

Le détournement des matières organiques des sites d'enfouissement permet de prolonger la durée de vie de ceux-ci et de contribuer de façon importante à la lutte contre les changements climatiques.

Les chiffres de 2023

37 715 tonnes de matières organiques récupérées

6,9 M\$ coûts de collecte et de traitement de la matière organique

92% des habitations du secteur résidentiel desservies par la collecte des matières organiques

Constatations de l'audit

La Ville a planifié et mis en œuvre des mesures afin de détourner davantage de matières organiques de l'enfouissement et d'atteindre ses objectifs. Or, les quantités de matières organiques collectées et leur taux de récupération stagnent malgré la desserte de près de 20 000 unités de logement additionnelles entre 2020 et 2022.

Planification stratégique et opérationnelle	Aménagement des nouveaux bâtiments	Collecte des matières organiques
<ul style="list-style-type: none">La planification opérationnelle intègre la majorité des actions relatives à la matière organique selon les échéanciers prévus à la stratégie.Le taux de récupération des matières organiques estimé par la Ville pour 2022 (65 %) s'écarte de celui que lui attribue la CMM (48 %).Les mécanismes de diffusion des résultats de gestion des matières résiduelles, prévus à sa stratégie, n'étaient pas en place.	<ul style="list-style-type: none">Les projets de construction de multilogements et d'ICI ne sont pas tenus de consacrer un espace à l'entreposage des matières organiques entre les collectes ni de prévoir des aménagements visant à maximiser leur rendement.Des recommandations sur les aménagements de gestion des matières résiduelles n'ont pas été systématiquement émises lors de l'émission de permis pour les multilogements et les ICI.	<ul style="list-style-type: none">La Ville atteint un bon degré d'avancement (72 %) pour l'implantation de la collecte dans les multilogements, mais la sensibilisation et la mesure de la performance de ces collectes ont été insuffisants.Des solutions durables aux oubli récurrents de collecte tardent à se mettre en place.La Ville a fourni un accompagnement insuffisant aux ICI voulant planter la collecte de manière volontaire.

Recommendations

Les 12 recommandations de cet audit visent à ce que la Ville poursuive ses efforts afin de maximiser la valorisation des matières organiques sur le territoire lavallois. Elles ciblent entre autres la mesure de sa performance, la diffusion des résultats et la sensibilisation.

¹ Industries, commerces et institutions



ENTENTES D'ACHATS RÉPONDANT À DES BESOINS COMMUNS

Des ententes d'achats visent des produits courants utilisés par les services (fournitures de bureau ou industrielles) ou des produits spécialisés, mais dont la consommation est élevée (produits chimiques ou pièces mécaniques).

Pourquoi est-ce important ?

Les ententes d'achats de produits permettent à la Ville d'obtenir rapidement des biens à des prix compétitifs.

Les ententes examinées

1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 :

15,5 M \$

d'achats comptabilisés

19 ententes en vigueur au 30 juin 2023 pour une valeur

de 31,3 M \$

Constatations de l'audit

Le Service de l'approvisionnement a négocié des ententes d'achats afin de répondre aux besoins communs des différents services et en tirer plusieurs bénéfices. Les ententes négociées sont dans l'ensemble bien exploitées et il n'existe pas d'écart importants entre le prix payé et celui négocié. Toutefois, il n'a pas mis en place toutes les mesures nécessaires pour en favoriser leur utilisation optimale.

Détection des opportunités d'achats	Modalités des ententes d'achats	Suivi des ententes d'achats
<p>Le Service de l'approvisionnement :</p> <ul style="list-style-type: none">ne recense pas systématiquement tous les besoins des services ;réalise certaines analyses, mais n'effectue pas de vigie intégrale sur l'ensemble des achats.	<ul style="list-style-type: none">Peu de directives écrites sont publiées pour maximiser l'utilisation des ententes.La stratégie de communication actuelle ne favorise pas la diffusion des ententes.	<ul style="list-style-type: none">Les ententes d'achats ne sont pas toujours utilisées par les services.Une surveillance pour s'assurer de l'utilisation optimale des ententes n'est pas exercée.

Recommandations

Les 6 recommandations visent à ce que la Ville poursuive ses efforts afin de déceler et évaluer les opportunités pour de nouvelles ententes et de favoriser l'utilisation optimale des ententes d'achats en place.



APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

La vérificatrice générale évalue, sur une période de 3 ans, si les recommandations formulées dans ses audits de performance sont appliquées.

Pourquoi est-ce important ?

L'application des recommandations contribue à améliorer la qualité de la gestion de la Ville.

Les chiffres

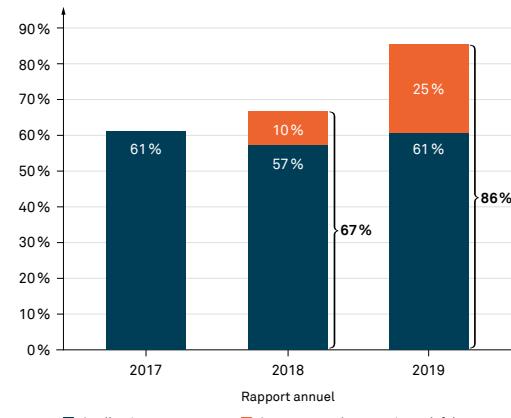
86
recommandations suivies, formulées dans **11** audits de performance

Résultats

Près de 4 années après l'audit, 86 % des 69 recommandations du rapport annuel 2019 ont été appliquées ou ont connu des progrès satisfaisants.

En comparaison, 67 % des recommandations du rapport annuel 2018 ont été appliquées ou ont connu des progrès satisfaisants.

Taux d'application des recommandations



1. Le suivi des audits du rapport annuel 2017 ne comprenait pas l'évaluation des progrès des recommandations en cours.

Plans d'action du rapport annuel 2022

8 plans d'action analysés pour l'application de 31 recommandations :

- **100 % des plans d'action sont complets**

L'analyse des plans d'action porte sur :

- la pertinence et le nombre suffisant d'actions inscrites ;
- la désignation du responsable de leur mise en œuvre ;
- le caractère raisonnable de l'échéancier proposé.

État d'avancement au 2^e suivi annuel

2^e suivi des recommandations du rapport annuel 2020 :

- 49 % des 41 recommandations ont été appliquées.

État d'avancement au 4^e suivi annuel

Près de 5 ans après l'audit, le taux d'application des recommandations est de :

- 10 % pour l'audit sur les plans de reprise informatique ;
- 67 % pour celui sur la reddition de comptes financière publique.

2023



Bureau du vérificateur
général de Laval

1200, boul. Chomedey,
suite 500
C.P. 422 Succ. Saint-Martin,
Laval (QC) H7V 3Z4

Téléphone
450 978-6888
Télécopieur
450 680-2866

Courriel
acces.bvg@laval.ca